

Conditions Générales de Vente

Entre les soussignés :

The Connective, société par actions simplifiée (SAS) dont le siège social est situé au 60 rue François 1er, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 814 428 785, ci-après dénommée le "Prestataire",

et

Toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier des services de conseil en stratégie digitale et de coaching de performance, ci-après dénommée le "Client".

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet et Nature de la Mission

Ces conditions générales de vente ainsi que le devis dûment signé par le Client, représentent le contrat et définissent les termes et conditions selon lesquels le Prestataire fournira des services de conseil en stratégie digitale et de coaching de performance au Client.

Article 2 - Obligations

Le Prestataire s'engage à :

- Fournir les services définis à l'article 1 avec professionnalisme.
- Respecter les lois et règlements en vigueur.
- Utiliser les moyens techniques nécessaires pour accomplir la mission, étant entendu que le Prestataire choisit seul les moyens utilisés.

Le Client s'engage à :

- Coopérer pleinement avec le Prestataire pour faciliter l'exécution de la mission.
- Fournir toutes les informations nécessaires à la réalisation de la mission.
- Informer le Prestataire de toute décision ou élément susceptible d'avoir un impact sur la mission.

Article 3 - Durée et Modification

La durée de la prestation est stipulée sur le devis.

En signant le devis, le Client renonce à la période de rétractation de 14 jours et accepte que la prestation commence dès la réception du règlement.

Article 4 - Confidentialité

Le Prestataire et le Client s'engagent à garder confidentielles toutes les informations échangées dans le cadre de ce contrat, conformément aux lois françaises sur la protection des données personnelles et le secret professionnel.

Cette obligation de confidentialité perdure après la fin du contrat pour une durée indéterminée.

Les parties s'engagent à :

- Ne pas utiliser les informations confidentielles à d'autres fins que l'exécution du contrat.
- Protéger ces informations avec le même soin que leurs propres informations similaires.
- Renvoyer ou détruire toutes les copies des informations confidentielles sur demande ou à la fin du contrat.

Article 5 - Engagement et Conditions Financières

La validation de toute prestation est soumise à la signature et au paiement du devis, par le Client, sans quoi, aucune prestation ne pourra être délivrée.

Le paiement doit être effectué avant la date stipulée sur le devis, ou à échoir, le cas échéant.

Article 6 - Résiliation

Chaque partie peut résilier le contrat avec un préavis de 1 mois.

La résiliation doit être notifiée par email recommandé, à contact@theconnective.fr.

Si le Client met fin au contrat, aucun remboursement ne sera accordé.

Si le Prestataire met fin au contrat, la prestation en cours sera menée à terme.

Article 7 - Loi Applicable et Résolution des Litiges

Le contrat est régi par la loi française.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du contrat qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera soumis au tribunal de Paris.

Article 8 - Responsabilité

Les parties doivent informer l'autre de tout retard ou manquement dans l'exécution du contrat.

Le Prestataire n'est pas responsable des manquements dus à des circonstances indépendantes de sa volonté, telles que des actes du Client, des catastrophes naturelles, des actes de tiers, sans s'y limiter.

Article 9 - Clause d'Exclusivité

Le Client s'engage à ne pas recourir aux services d'une entreprise concurrente et à ne pas participer à des activités concurrentielles aux services du Prestataire.

Article 10 - Dispositions Générales

Bonne Foi et Coopération

Les parties s'engagent à agir avec loyauté et bonne foi, à se tenir informées de toute difficulté rencontrée et à coopérer pour la bonne exécution du contrat.

Modification du Contrat

Aucune modification ne sera valide sans un avenant signé par les deux parties.

Nullité

Si une clause du contrat est jugée nulle par une règle de droit ou une décision judiciaire, elle sera considérée comme non écrite sans affecter la validité des autres clauses.

Renonciation

Toute renonciation à invoquer une clause du contrat doit être faite par écrit et signée. Une renonciation ne constitue pas une modification de la clause.

Domiciliation

Pour l'exécution du contrat, le Client et le Prestataire élisent domicile à leurs adresses respectives mentionnées dans le contrat. Tout changement de domicile doit être notifié par écrit.

Ces conditions générales de vente représentent l'intégralité de l'accord entre le Prestataire et le Client concernant l'objet du contrat.